

# Conseil Municipal

Réunion du 8 décembre 2021

20h00

# Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance

Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes

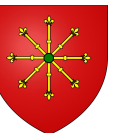
Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 13 octobre 2021

Communication du Maire

Délibérations

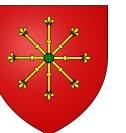
Questions diverses

Agenda



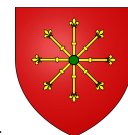
# Délibérations : Rapport de la Chambre Régionale des Comptes

- Contrôle de l'action et des comptes de la Communauté de Communes Pévèle-Carembault sur la période 2015-2020
- Les investigations de la Chambre Régionale des Comptes ont porté plus particulièrement l'exercice de ses compétences et sur sa situation comptable et financière. Une attention particulière a été accordée à l'intégration communautaire, ainsi qu'à la prévention et à la gestion des déchets, dans le cadre d'une enquête nationale des juridictions financières.
- Il ressort de ce rapport une bonne gestion des comptes de la Communauté de Communes Pévèle-Carembault.



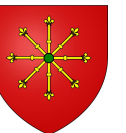
# Le mot de Madame la Maire

- Etat civil
- Eclairage public
- Travaux de l'église
- Fêtes de fin d'année
- Commission lotissement
- Travaux en cours
- Appel à candidature



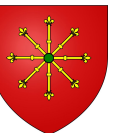
# Délibérations

- Rapport de la chambre régionale des comptes – Contrôle de l'action et des comptes de la Pévèle-Carembault sur la période 2015-2020
- Création d'un SIVU – Gestion de fourrière pour animaux errants
- Poursuite de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme par la Pévèle-Carembault suite au transfert de compétence
- Subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – Réaménagement de la rue du Chêne
- Subvention « Aide départementale aux Villages et aux Bourgs » - Réaménagement de la rue du Chêne
- Subvention « Aide Départementale aux villages et aux bourgs – volet voirie communale » - Réaménagement de la rue du Chêne
- Signature d'une convention avec ORANGE pour la mise en souterrain des réseaux de télécommunication de la rue du Chêne
- Tarifs location salle polyvalente
- Modalités de mise en œuvre de l'action sociale au bénéfice des agents communaux
- Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation
- Décision Modificative n°1 – Budget Principal de la commune
- Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet au sein de la commune de Louvil
- Avenant aux tarifs de la restauration scolaire et de la garderie



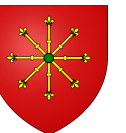
# Délibération : Création SIVU

- Chaque commune doit disposer d'une fourrière mise en place à l'échelon communal ou intercommunal
- Il peut s'agir d'une délégation de service public, actuellement confiée à Ligue Protectrice des Animaux (LPA) de Roubaix.
- Celle-ci est actuellement surchargée: la Métropole Européenne de Lille et la Préfecture travaillent à une solution de délocalisation provisoire.
- Pour porter une solution plus pérenne, l'option retenue est la création d'un Syndicat Communal à Vocation Unique (SIVU) qui permettra de répondre de manière mutualisée à ce besoin. Les 80 communes conventionnant actuellement avec la LPA de Roubaix sont appelées à rejoindre cette structure juridique: ce qui apparaît comme la solution la plus adaptée pour notre commune.



# Délibération : Poursuite modification du PLU

- Lors du transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la Pévèle Carembault, une procédure de modification était engagée par la commune.
- Dans ce cas, la Communauté de Communes une fois compétente, peut poursuivre cette modification avec l'accord préalable de la commune concernée.



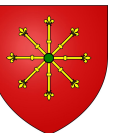
# Délibération : Sollicitation subvention DETR

- Dans le cadre des travaux de réfection de la rue du chêne, il apparait que la commune est éligible à une subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

- Pour rappel, le coût de ce projet s'élève à 186.655,00€ HT. La commune sollicitera l'état au titre de la DETR à hauteur de 30%.

Deux autres demandes de subvention seront sollicitées auprès du Conseil Départemental du Nord. L'une concernant uniquement la couche de roulement et l'autre concernant uniquement l'aménagement global des accotements. Ces deux subventions cumulées devraient représenter 50% du montant HT du projet.

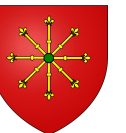
En cas d'attribution de ces trois subventions, la part de la commune sera donc de 20%.





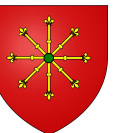
# Délibération : Sollicitation subvention ADVB

- Le dispositif départemental « Aide Départementale aux Villages et Bourgs » (ADVB) permettant le soutien de projets de construction, d'aménagement, d'entretien et de rénovation du patrimoine public dans les communes de moins de 5000 habitants est reconduit.
- Le projet de réaménagement de la rue du Chêne dans sa partie aménagement global des accotements apparait éligible à ce dispositif.



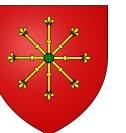
# Délibération : Sollicitation subvention ADVB

- Dans le cadre des projets de réfection de la voirie communale, la commune a la possibilité de solliciter le Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention « Aide Départementale aux Villages et aux Bourgs – volet voirie communale »
- En effet, le Conseil Départemental a élargi cette aide en permettant aux communes de moins de 2000 habitants de soumettre des projets relatifs à la réfection des couches de roulement.
- La subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental sera de 50% et ne concernera que la couche de roulement de la rue du Chêne.



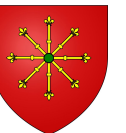
# Délibération : Convention avec Orange

- À l'occasion des travaux d'effacement des réseaux de distribution d'électricité, de télécommunication et d'éclairage public de la rue du Chêne, la Fédération d'Électricité de l'Arrondissement de Lille (FEAL) assurera la maîtrise d'ouvrage en ce qui concerne le réseau de distribution publique d'électricité.
- Même si la FEAL est maître d'oeuvre, il apparaît nécessaire de signer une convention avec Orange afin d'organiser les relations entre les différentes parties pour la mise en oeuvre pratique des travaux.



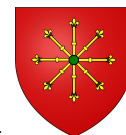
# Délibération : Tarifs de location de la salle polyvalente

- Les tarifs n'ont pas été revus depuis décembre 2017, et la salle est de plus en plus demandée par des non Louvilois.
- Proposition d'un tarif à 250€ pour les extérieurs à compter du 1er janvier 2022
- Pour éviter les réservations non honorées, nous instaurons le versement d'arrhes lors de la réservation d'un montant égal à la moitié du prix de la location compter du 1er janvier 2022.
- Les tarifs actuels sont :
  - Pour les Louvilois : 150,00 €
  - Pour les extérieurs : 200,00 €
  - Caution de 300,00 €



# Délibération : Action sociale pour les agents communaux

- Les collectivités territoriales ont une obligation légale de mettre en oeuvre une action sociale au bénéfice des agents communaux dans le but d'améliorer leurs conditions de vie et celles de leurs familles.
- Il est proposé d'attribuer à chaque agent un chèque cadeau d'une valeur de 30€, ainsi que pour les agents ayant des enfants un chèque supplémentaire de 20€ par enfant.



## Délibération : Exonération taxe foncière

- Lors de sa réunion du 13 octobre 2021, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur d'une limitation de l'exonération de deux ans au profit des constructions nouvelles à usage d'habitation en ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties.
- Il manquait une précision sur le taux d'exonération à 40% de la base imposable en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

# Délibération : Décision modificative n°1 du budget

- Des modifications peuvent être apportées au budget au cours de l'exercice.
- Il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements crédits entre les différents chapitres du budget principal afin d'intégrer des dépenses qui n'étaient pas prévues lors de l'élaboration du budget en début d'année 2021 :

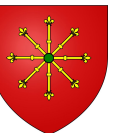
En section de fonctionnement, il convient notamment de prendre en compte les dépenses suivantes :

- Attribution de compensation négative complémentaire à verser à la CCPC liée au transfert de charge de la phase 2 pour l'éclairage public: 2 110,87 euros

En section d'investissement, il convient notamment de prendre en compte les dépenses suivantes :

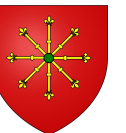
- Modification n°1 du PLU : 4515 euros
- Etudes concernant le projet de rénovation de l'Église : 7440 euros

La modification consiste à transférer les crédits nécessaires depuis les lignes de « dépenses imprévues » vers les chapitres comptables correspondants.



Chapitre	Article	Libellé	Montant Budget	Montant Décision Modificative	Budget après Décision Modificative
<b>Fonctionnement Dépenses</b>					
14	739211	Attributions de compensation	9.000,00€	+2.110,87€	11.110,87€
22	22	Dépenses imprévues	30.000,00€	-2.110,87€	27.889,13€
<b>Total Fonctionnement Dépenses</b>		<b>0,00 €</b>			

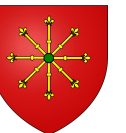
Chapitre	Article	Libellé	Montant Budget	Montant Décision Modificative	Budget après Décision Modificative
<b>Investissement Dépenses</b>					
20	20	Dépenses imprévues	20.000,00€	- 11.955,00€	8.045,00€
20	202	Frais documentation urbanisme	0,00 €	+ 4.515,00€	4.515,00€
20	2031	Frais d'études	0,00 €	+ 7.440,00€	7.440,00
<b>Total Investissement Dépenses</b>		<b>0,00 €</b>			





# Délibération : Création d'un poste d'adjoint technique

- La volonté de l'équipe est de pouvoir pérenniser les emplois des agents municipaux.
- Nous avons décidé de créer un poste d'adjoint technique territorial permanent à temps non complet à raison de 26 heures par semaine.



# Délibérations : Avenant aux tarifs de garderie

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2021, le service périscolaire de garderie du soir est confronté à des retards répétés et de plus en plus importants de la part de quelques familles.

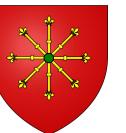
Ces retards ont un impact, tant sur les emplois du temps personnels des agents communaux en charge de la garderie du soir que sur la gestion des ressources humaines par la commune (augmentation du nombre d'heures supplémentaires à gérer).

Nous proposons de mettre en place un tarif progressif et à la période de facturation en cas de retard:

5,00€ de pénalité par quart d'heure entamé pour un premier retard

7,00€ de pénalité par quart d'heure entamé pour un second retard

10,00€ de pénalité par quart d'heure entamé à partir d'un troisième retard



# L'agenda prévisionnel

- 12 décembre : Distribution des colis aux aînés
- 23 décembre : Don du sang à Templeuve
- 1er janvier : Bulletin Municipal
- 11 janvier : Cérémonie des voeux
- 20 janvier : Voeux de Luc Foutry, Président de la Pèvèle Carembault
- 27 janvier : Voeux de Charlotte Lecocq, députée
- 30 janvier : Après-midi des aînés
- 2 février : Conseil municipal

